

POSTULAT

Auteur Aristide Bagnoud, PDCC, Sébastien Rey, PLR, Yvan Rion, UDC, et Benoît Barras, AdG/LA
Objet A quand une ambulance sur le Haut-Plateau?
Date 13.11.2018
Numéro 2.0262

Le Haut-Plateau de Crans-Montana compte une population importante de plus de 15'000 résidents à l'année et pouvant dépasser les 50'000 résidents en période de haute saison touristique.

Depuis de nombreuses années, il devient extrêmement difficile de trouver un médecin de garde dans la station, passé les horaires d'ouvertures des cabinets. Par ailleurs, un souci permanent et récurrent relatif aux médecins de premier recours ainsi qu'à la relève des praticiens actuellement installés inquiète les résidents, les hôtes ainsi que les autorités.

Au niveau des urgences et de leur prise en charge, la situation n'est pas meilleure. Pour tout événement se déroulant en station ou sa région immédiate, une ambulance partira de la plaine, à savoir de Sierre dans le meilleur des cas ou de Sion, voire plus loin. Le délai de réponse est ainsi rallongé et peut ainsi dépasser les vingt minutes recommandées par l'IAS, de plus, le surcharge du réseau routier entre Sierre et Crans-Montana peut entraîner des soucis supplémentaires de sécurité. En ayant une ambulance sur site, on divise en deux ces soucis.

Lors de la dernière planification cantonale des moyens ambulanciers, le rapport de l'OCVS relevait que le dispositif était globalement adéquat. Néanmoins, ce même rapport mentionnait la nécessité de revoir la planification des secours notamment pour l'Entremont et Crans-Montana. Si une ambulance a été attribuée depuis à l'Entremont, à ce jour rien n'a été entrepris pour garantir une couverture suffisante de la région de Crans-Montana alors que les besoins sont bien réels.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de revoir la planification des urgences et de faire un bilan de la situation afin de doter très rapidement le Haut-Plateau d'une ambulance. Si cette démarche devait prendre trop de temps et dans un souci de pragmatisme, nous demandons qu'une ambulance soit basée en station durant les saisons touristiques, et ce dès la saison d'hiver 2018-2019.

Il est en effet indispensable de garantir la rapidité, l'efficacité ainsi que la qualité de la prise en charge préhospitalière et d'adapter les moyens sanitaires aux besoins d'une grande région touristique et de ses habitants.